

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « Quid de l'étude de fusion Porrentruy - Fontenais » (N° 1162) (PDC-JDC)

Séance du 1^{er} juillet 2021

Point n° 5

Une déclaration d'intention concernant le début des réflexions de fusion entre les exécutifs de Fontenais et Porrentruy a été signée le 13 octobre 2021, faisant l'objet conjointement d'une conférence de presse et de l'envoi d'un tous-ménages.

Après le délai de fin janvier, est-ce que d'autres communes ont donné leur accord pour étudier une fusion à plus que Porrentruy – Fontenais ?

Aucune autre commune ne s'est annoncée au terme du délai de fin janvier pour entamer une fusion avec Porrentruy et Fontenais. Une réflexion sur la gouvernance régionale sera portée par le SIDP. Le Maire de Courtedoux a été d'accord d'être membre du Comité de fusion à titre consultatif, afin de suivre les réflexions et permettre, en cas d'intérêt en cours de route, une éventuelle intégration de sa commune au processus de fusion.

Quel est le coût de l'étude prévue à ce stade en incluant le temps des employés communaux appuyés par des juristes, des spécialistes des affaires communales et de la communication ?

Le Comité de fusion a attribué un mandat de CHF 123'000.- hors taxe, frais forfaitaires 2% et débours, à BDO SA, spécialiste des affaires communales et des fusions. Le choix de BDO s'est opéré principalement sur le fait de leur implication qui répondait le mieux à la conduite et la gestion du projet de fusion telle qu'imaginée, ce qui laisse présager une implication la plus légère possible des deux administrations. De plus, ils peuvent faire valoir une large expérience de fusions, de toutes tailles, dans toute la Suisse romande. Leur expertise a pu déjà se manifester lors des deux séances du 21 mai 2021 à l'Inter, une pour le personnel, une pour les législatifs des deux communes. Le Comité de fusion tenait en effet à associer les employés communaux et les politiques sur les enjeux et le déroulement du processus de fusion dès le début du mandat. A ce stade, il n'est pas prévu le recours à des juristes. L'impact sur le personnel se fera essentiellement après l'acceptation ou non par le peuple de la Convention de fusion. Il convient aussi de rappeler que la loi cantonale sur les communes prévoit également un subside unique en cas de fusion (soit 500'000.- pour Porrentruy)

A ce stade, le Comité de fusion s'est réuni 6 fois depuis l'automne 2020. Il est composé de trois membres de chaque exécutif, du Maire de Courtedoux, du délégué aux affaires communales, d'une secrétaire de Fontenais et du Chancelier de Porrentruy.

Quel est la part financière à la charge de la commune de Porrentruy ?

Dans le cadre des fusions, le Canton prend à sa charge le 50% des frais de la fusion. Le solde se répartit au prorata des habitants entre Fontenais (19.5%) et Porrentruy (80.5%) pour un total de 8'500 habitants.

En fonction des réponses ci-dessus et de l'étude confiée au SIDP, est-il raisonnable de continuer le processus d'études initié par Porrentruy en fin 2020 ?

Les responsables de la fusion Fontenais - Porrentruy ont détecté une temporalité différente dans ce dossier vis-à-vis de l'intérêt des autres villages d'Ajoie, ceci grâce à l'analyse des réponses au questionnaire de fin 2020. Le SIDP va entamer une étude d'une nouvelle gouvernance de l'Ajoie avec un horizon temps de 10 à 15 ans. Le Comité de fusion Fontenais - Porrentruy s'est lancé dans une fusion immédiate avec un horizon temps de deux à trois ans.

L'intérêt de Porrentruy, commune-centre, est de passer de 6'800 habitants à 8'500, rattachant ainsi Haute-Sorne et Moutier juste derrière Delémont. Cette taille améliorée est un élément important au niveau financier et à l'égard du poids de la région.

Les premières réflexions démontrent que l'on ne doit pas présenter une simple fusion administrative, mais bien un projet avec une vision innovatrice et motivante qui donne envie à tous les partenaires.

Il est donc raisonnable de continuer le processus d'étude initié par Porrentruy en fin 2020.